

**RAPPORTEUR : Olivier MAJEWICZ, Président**

**TITRE : Modification Statutaire-Périmètre & Composition**

Mesdames, Messieurs,

Un arrêté préfectoral en date du 10 septembre 2004 a porté création du SyMPaC "Syndicat Mixte du Pays du Calaisis" comme établissement de regroupement de 5 EPCI.

Un nouvel arrêté préfectoral en date du 17 septembre 2013 a entériné une première modification des statuts du SyMPaC suite à la réforme territoriale en ramenant le nombre d'EPCI à 4 : La Communauté d'Agglomération Cap Calaisis, La Communauté de Communes des Trois-Pays, la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq et la Communauté de Communes Sud-Ouest du Calaisis.

Or, l'Etat a entrepris une nouvelle réforme territoriale dans le cadre de la loi NOTRe avec un arrêté de fusion des CCSOC et CCT-P en date du 23 décembre 2016.

Par ailleurs, le bureau du SyMPaC réuni en date du 11 février dernier, a souhaité accroître le nombre de délégués du comité syndical. Il s'agit d'ajuster la répartition dans le sens d'une équité stricte entre les délégués des EPCI provenant du monde urbain et ceux issus du monde rural.

Afin de répondre à ces objectifs, un projet de statuts modifiés vous est donc soumis.

Les éléments modifiés touchent l'article 1<sup>er</sup> (Formation) et 2 (Objet) pour la mention des 4 EPCI, l'article 3 pour le changement de nom, l'article 5 pour la composition du comité syndical et la répartition des délégués par EPCI membres ainsi que l'article 7 pour le changement de nom.

C'est dans cet état d'esprit que je vous propose Mesdames, Messieurs, d'adopter les statuts modifiés du SyMPaC, annexés à cette délibération.

La présente décision fera l'objet d'une notification aux trois EPCI pour adoption conforme, en référence à l'article 11 des statuts et aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'issue de cette procédure, je demanderai à M. le Préfet du Pas de Calais de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Le Président

  
Olivier MAJEWICZ

Acte certifié exécutoire compte-tenu de :

- sa réception en Sous-Préfecture le 24 mars 2017
- son envoi à l'adresse au siège du SYMPAC et ceux des EPCI le 23 mars 2017

Le Président du SyMPaC

  
Olivier MAJEWICZ



## **COMITE SYNDICAL DU 17 MARS 2017**

Le dix-sept mars de l'an deux mille dix-sept le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le 1<sup>er</sup> mars 2017, s'est réuni à CALAIS en la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Olivier MAJEWICZ.

### **Etaient présents :**

Mmes Natacha BOUCHART, Malika BOUAZZI, Jacqueline DEWET, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Maïté MULOT FRISCOURT, MM. Emmanuel AGIUS, Guy BEGUE, Gérard CLAIS, Pierre-Henri DUMONT, Dominique LEGRAND, Bernard LELIEVRE, Henri-Christian SEREDNICKI, Philippe VERON (Grand Calais Terres & Mers) ;

Mmes Béatrice BOULANGER, Clotilde BEAUFILS, MM. Jean-André DELACRE, Olivier MAJEWICZ, Frédéric MELCHIOR, Daniel PIQUET (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq) ;

MM. Bruno DEMILLY, François LE GALL, Ludovic LOQUET, Jean-Luc MAROT, Marc MEDINE, Thierry POUSSIERE, Pierre PREVOST, Bernard RIVENET, Christian SALVARY, Guy VASSEUR (Communauté de Communes Pays d'Opale).

### **Etaient excusés :**

Mme Véronique DUMONT-DESEIGNE (pouvoir M. DUMONT), MM. Gérard GRENAT (pouvoir Mme HEUX), Michel HAMY (pouvoir Mr BEGUE), Philippe MIGNONET (Grand Calais Terres & Mers) ;

Mme Nicole CHEVALIER, M. Julien RENAULT (pouvoir M. MAJEWICZ) (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq).

### **Etaient absents :**

M. Antoine PERALDI (Communauté de Communes Pays d'Opale) ;  
M. Yves ENGRAND (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq) ;  
M. Guy ALLEMAND (Grand Calais Terres & Mers).